

Votre appel à cotisation 2026 au GDS de l'Isère



Le mot du président

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Nous venons de traverser deux années successives particulièrement éprouvantes sanitaires pour nos cheptels de ruminants : la FCO 8 en 2024 et la DNC en 2025. La dermatose a été un réel coup de massue. Nous avons vu et subi de près les conséquences d'une maladie réglementée sur notre territoire. A l'heure où j'écris ces lignes, nous n'avons pas de nouveau foyer depuis le 2 janvier et le protocole de revaccination n'est pas encore totalement défini. Sachez que le GDS 38 et la FRGDS AURA alertent depuis l'été 2025 sur l'importance et la nécessité d'anticiper cette question de revaccination avant la mise à l'herbe 2026.

D'autres menaces sanitaires sont à nos frontières : la fièvre aphteuse, la clavelée, la peste des petits ruminants, la peste porcine africaine, et j'en passe. Des foyers d'influenza aviaire ont été déclarés dans des départements limitrophes, et des cas de gourme équine sont recensés en Isère. Cette liste à la Prévert pour vous rappeler que malheureusement, toutes les espèces sont concernées par des épizooties et que le collectif reste la clé pour maintenir un niveau sanitaire satisfaisant dans nos élevages.

Le GDS 38, via ses sections par espèces, s'efforce de travailler dans ce sens et de vous inculquer au maximum cette vision. Malheureusement, ces crises et l'augmentation du niveau sanitaire nécessitent des moyens humains et financiers. De plus, une baisse des subventions accordées par nos partenaires, a conduit le CA du GDS 38 à prendre la décision d'augmenter les cotisations, sur la part à l'animal uniquement. Cette décision, nous permet de maintenir un niveau d'aide et de vous proposer de nouvelles actions.

Sébastien Simian, Président du GDS 38

Votre appel à cotisation 2026, expliqué ligne par ligne

Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE) et cotisation aux Caisses de Solidarité Santé Animale Nationale et Régionale (CSSA et CRSSA)

- **FMSE** : Lors de crise sanitaire (FCO, tuberculose, fièvre aphteuse, brucellose, ...) ce fonds permet une prise en charge d'une partie du coût des crises sanitaires.
- **CSSA**, cotisation consacrée à la recherche pour réduire les coûts et améliorer les moyens de lutte contre les maladies, par décision de GDS France.

Appel à cotisations basées sur les effectifs 2025

Articles	Date	Qté	PU	Mont. HT	TVA
VOTRE COTISATION AU GDS					
Forfait par exploitation	25/03/26	1	41,00	41,00	3
Cotisation 2025/2026 par bovin	31/12/25	58	2,37	137,46	3
Actions sanitaires bovines	31/12/25	58	3,55	205,90	3
Organisation à Vocation Sanitaire Bovine	31/12/25	58	0,10	5,80	3
CSSA et CRSSA Bovin	31/12/25	58	0,10	5,80	0
MONTANT TOTAL DE VOTRE COTISATION				395,96	
VOTRE COTISATION AU FMSE					
FMSE Bovin	31/12/25	58	0,12	6,96	0
MONTANT TOTAL COTISATION FMSE				6,96	
REMISES ET REDUCTIONS GDS					
Ristourne adhérent Boviclic modules	31/12/25	1	0,00	-7,84	3
Ristourne adhérent Boviclic Boviphone	31/12/25	1	0,00	-14,40	3
MONTANT TOTAL REMISES ET REDUCTIONS GDS				-22,24	
VOTRE FACTURE					
Forfait de gestion des prophylaxies	25/03/26	1	11,00	11,00	3
Gestion des Attestations sanitaires	31/12/25	58	0,07	4,06	3
ASDA éditées	31/12/25	15	0,95	14,25	3
Abonnement maintenance et évolution Boviclic modules	31/12/25	1	0,00	60,00	3
Abonnement Boviclic Boviphone	31/12/25	1	0,00	86,40	3
MONTANT TOTAL DE VOTRE FACTURE				175,71	
LES AIDES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL					
Aide Départementale sanitaire collective bovine	31/12/25	58	-1,28	-74,24	0
MONTANT TOTAL CONSEIL DEPARTEMENTAL				-74,24	

Financement du fonctionnement du GDS et de ses actions :

- **Information des adhérents** (plaquettes, bulletins, presse, site internet, réunions,...) ;
- **Participation au kit intro**
- **Plans d'assainissement** (BVD, néosporose, paratuberculose, besnoitiose, avortements)
- **Recherche de maladies** : statuts sanitaires
- **Gestion gratuite des déchets de soins**
- **Aides aux analyses des alpages et comices**
- **Gestion de la prophylaxie obligatoire** (IBR, varron, BVD)
- **Caisse Coup Dur**

Forfait de gestion des prophylaxies, Attestations sanitaires (ASDA)

Financement de la gestion des prophylaxies réglementées (brucellose, leucose et tuberculose), le contrôle au mouvement et l'édition des ASDA (cartes vertes et jaunes). Ces opérations sont déléguées et sous contrôle de l'Etat (DDPP).



Aides du Conseil Départemental de l'Isère à l'action sanitaire collective Voir au verso.

Rejoignez nous... sur les réseaux !



Boviclic / Boviphone, Capriclic et Oviclic :

Logiciels permettant de gérer son inventaire et ses notifications. Modules repro, bonnes pratiques, performances : modules complémentaires. **Nouveauté** : les coûts de gestion ne sont plus mutualisés entre les adhérents et les non-adhérents. Les adhérents bénéficient d'une réduction au titre de la mise en commun des moyens du GDS.

Section caprine



Le GDS de l'Isère cherche un représentant pour la section caprine. La section ovine a trouvé des volontaires, merci !

Les représentants du GDS jouent un rôle crucial en tant qu'éleveurs engagés dans leur filière. C'est un véritable atout car cela permet d'avoir des interlocuteurs au plus près du terrain et de maintenir le lien avec les éleveurs. Le représentant permet de faire remonter les problématiques du terrain et d'être un véritable relais en cas de problème sanitaire ou tout simplement de remonter les difficultés rencontrées par certaines exploitations.

Section avicole

Le GDS de l'Isère n'a pas encore de section avicole mais nous sommes à la recherche de volontaires pour nous aider à mettre en place des actions sanitaires nécessaires et des aides aux élevages de volailles.



Les aides du Conseil Départemental



En 2025, le vote du budget départemental n'a eu lieu qu'en juillet. Les cotisations du GDS vous avaient déjà été envoyées avec un maintien de l'aide, identique à 2024. Or, le Département a réduit cette subvention. Le GDS 38 ne peut compenser cette somme non perçue. C'est pourquoi, vous constatez une diminution de l'aide en bas de votre appel de cotisation. Le GDS 38 vous reverse simplement l'aide accordée par le Département. Ce dernier vous aide également en participant à d'autres actions du GDS (Caisse Coup Dur, Kit alpage, etc.).

Remises et réductions du GDS

Réduction nouvel installé



Les nouveaux installés ayant participé à la demi-journée "nouveaux installés" du GDS et de la MSA peuvent profiter de la **gratuité de leur cotisation par animal la première année et 50% les 2 années suivantes (au prorata du nombre d'associés)**. Merci de faire la demande au GDS. Offre soumise à conditions.

Réduction analyses LVD 38

L'adhésion au GDS vous permet de **bénéficier des tarifs négociés au LVD 38** pour les analyses courantes.
Exemple : Analyse PCR BVD sur cartilage ; kit intro ...

Gestion des déchets de soins



Le GDS met à disposition **gratuitement pour les adhérents des bacs** de collecte de vos déchets. Venez récupérer vos bacs et laisser vos déchets de soin lors de la collecte annuelle ou toute l'année à Rives.

Organisme à Vocation sanitaire



La FRGDS Auvergne Rhône-Alpes est reconnue **Organisme à Vocation Sanitaire (OVS)** et peut donc réaliser des missions déléguées de l'Etat (prophylaxies et contrôles aux mouvements). Chaque département est audité régulièrement afin de maintenir cette reconnaissance. Retrouvez la charte des valeurs de la mise en œuvre des missions déléguées sur notre site internet dans la rubrique "Bovin > Réglementation > Nos engagements".

Charte de mise en œuvre des missions déléguées par l'Etat (version courte AURA 10 du 24/11/25)

La FRGDS AURA reconnue Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine animal pour la région Auvergne Rhône-Alpes, assure la mise en œuvre de missions déléguées par l'Etat.

L'OVS est accrédité pour l'organisation des opérations des prophylaxies bovines ainsi que le suivi de leur réalisation et de leur conformité sur la base des exigences de la norme NF EN ISO/IEC 17020.

[Accréditation Cofrac Inspection N°3-1679. Liste des sites et portée disponible sur www.cofrac.fr]

L'OVS s'engage à traiter de façon objective et impartiale, sur les plans techniques et financiers, tous les détenteurs d'animaux et à garantir la confidentialité des données relatives au troupeau ou à son détenteur. Ces données peuvent également être transmises, dans le cadre d'audits internes ou d'évaluations externes (notamment par le COFRAC), à des auditeurs ou évaluateurs, tous soumis à des obligations de confidentialité.

Pour sa part, le détenteur d'animaux s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant l'identification et les opérations de prophylaxies et de mouvements d'animaux, et à s'acquitter du paiement des prestations concernées. Il s'engage également à ne pas utiliser la marque d'accréditation COFRAC ni à faire référence à celle-ci dans toute communication.

En cas de désaccord sur la conclusion prise par l'OVS suite aux résultats de la prophylaxie sur son troupeau, le détenteur peut formuler un recours auprès de l'OVS.

L'OVS s'engage à traiter tout recours et réclamation de manière non discriminatoire et à tenir informé le plaignant de l'état d'avancement du traitement de son dossier ainsi que de la décision prise à l'issue de ce traitement.

Les modalités de traitement des recours et des réclamations et les conditions d'exécution des missions déléguées par l'Etat à la FRGDS AURA pour le domaine animal sont disponibles sur demande auprès de la FRGDS AURA (frgds.aura@reseaugds.com).